

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 08 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 08 novembre 2016 à 20 heures dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 28 octobre 2016.

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire

Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, MAZERAND-STOCKY Laurence, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, LEININGER André, JAECK Raymond, JUNGSMANN Frédéric,

Excusés : WURTH Nadia, FISCHER Jean-Marie, WILHELM Bruno,

Monsieur Aurélien MANGIN est nommé secrétaire de séance.

2016-07-61 Objet : Approbation du procès – verbal de la séance du 06 octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 06 octobre 2016, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2016-07-62 Clôture du budget « assainissement » et transfert de l'actif et du passif

Afin d'harmoniser les pratiques et ses statuts en amont de la fusion, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud, par délibération n°2016-52, en date du 30 juin 2016, souhaite exercer la compétence « Assainissement » telle que définie dans la loi NOTRe, à compter du 1^{er} novembre 2016 et sollicite l'avis des communes sur cette modification statutaire.

La nouvelle rédaction est la suivante :

Compétence « Assainissement » (précision) :

- ***Gestion, création, entretien et réhabilitation des réseaux de collecte, de transport et des ouvrages de traitement***
- ***Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif***
- ***A la demande du propriétaire, assurer l'entretien des Installations et les travaux de réalisations et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif***

L'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-057, en date du 12 octobre 2016, a validé le transfert de cette compétence, tel qu'énoncé ci-dessus.

Aussi, le transfert de la compétence s'effectue en 3 étapes :

- clôturer le budget et autoriser le transfert vers le budget principal de la commune,
- mettre à disposition des biens à la CC-SMS pour l'exercice de la compétence par le biais de mise à disposition,
- déterminer le montant des résultats à transférer, en investissement et en fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de clôturer le budget annexe « assainissement » de la commune,
- AUTORISE le transfert des éléments d'actifs et de passif au budget général de la commune,
- MET A DISPOSITION les biens, équipement relatifs à l'exercice de la compétence « assainissement » ; cette mise à disposition faisant l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la Commune et la CCSMS,
- DONNE POUVOIR au maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

2016-07-63 Diagnostic éclairage public

Le Maire informe qu'un diagnostic de l'éclairage public a été effectué par la société ES Services Energétiques via la Communauté de Communes SARREBOURG Moselle Sud. Un plan de la commune est présenté aux Conseillers. Ce document répertorie l'ensemble des lampadaires et armoires électriques à remplacer.

Le Maire propose de rajouter un lampadaire supplémentaire à HOMMARTING – Poste.

Le Conseil Municipal approuve cette commande supplémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

2016-07-64 Fêtes et cérémonies

Les prochaines fêtes et cérémonies communales sont :

- 11 novembre à 10h : messe de commémoration suivie par le dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12 novembre : soirée moules –frites (Kirb) organisée par l'Inter-association
- 05 décembre à 10h : passage de St Nicolas dans les écoles
- 16 décembre à 18h30 : fête de Noël des enfants
- 14 janvier 2017 : vœux du Maire

2016-07-65 Divers

Les points suivants sont abordés :

- avancement des travaux concernant l'extension du périscolaire et la création du lotissement les Jardins ;
- mise en place d'une machine à pain ;
- projet de création d'un local commercial au sein du bâtiment 17 rue des Vosges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 10 novembre 2016

Le Maire,



Jean-Louis NISSE